

Concertation Grande rue

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS A SAINT-SYMPHORIEN SUR COISE

DATE / **30.05.2024**

Détail de la mission / Aménagements des espaces publics Grande rue

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint-Symphorien sur Coise

Équipe de maîtrise d'œuvre :

Atelier de Montrottier,

Loïc Parmentier & associés

Mandataire

Urbanisme, paysage, architecture

+

Géolis

Régis Guinand

BE VRD

Présents

ORGANISME	FONCTION	RESPONSABLE	PRESENCE	DIFFUSION
Maîtrise d'ouvrage				
Commune	Maire	M. Jérôme BANINO	X	X
Commune	Adjoint	M. Éric MICHELOT Mme. Agnès GRANGE M. Guy TOINET	X	X
Commune	Responsable service urbanisme	Mme. Chrystèle MANERO c.manero@saintsym.fr	X	X
Commune	Responsable service communication	Marine NOCA m.noca@saintsym.fr	X	X
Maîtrise d'œuvre				
Atelier de Montrottier Loïc Parmentier & Associés	Dirigeant Chef de projet	Loïc Parmentier l.parmentier@adm.archi M. Emile GOYARD e.goyard@adm.archi	X	X
Géolis	Dirigeant	M. Régis GUINAND regis.guinand@geolis.fr		X
Partenaires				
	Habitants Commerçants Professionnels Propriétaires	Mme Elisabeth REYNES Vétérinaire Mme Estelle GRANGE Commerçante Mme Martine BESACIER Habitante	X	X

Ordre du jour

Concertation des usagers de la Grande rue (habitants, futurs habitants, professionnels, commerçants...) dans le but d'intégrer à la réflexion des futurs aménagements de cette rue les besoins et remarques des personnes qui la pratiquent quotidiennement.

Introduction

Monsieur, le Maire Jérôme Banino introduit la séance en présentant les objectifs de la concertation qui sont de permettre aux usagers quotidiens de la grande rue de s'exprimer et de débattre sur le projet d'aménagement de cette rue. Un tour de table est ensuite lancé pour permettre à l'ensemble des personnes présentes de se présenter brièvement. C'est ensuite l'Atelier de Montrottier qui poursuit la présentation en débutant un rappel du plan guide et les intentions de la commune pour l'aménagement de la Grande rue.

La commune et l'Atelier de Montrottier ainsi que les participants déplorent le faible nombre de personnes présentes à cette réunion de concertation.

Echanges durant la réunion

1- Sécurité :

Après la présentation du projet visant dans son aménagement à inviter les commerçants à étendre les vitrines et commerces dans la Grande rue et Rue de Lyon, Estelle GRANGE, présidente de l'association commerçante Cœur de village aborde les questions de sécurité et de surveillance qui se posent pour les professionnels qui exercent leur activité en solitaire. Certains commerçants/professionnels ne pourront pas forcément s'étendre sur la rue en fonction des caractéristiques de leur activité. Cependant, la commune les invite à s'approprier la rue sans forcément exposer de produits de valeurs, mais aussi en installant des éléments de vitrines, de communication, de mobilier, de décoration...

2- Accès pompier :

Suite à la présentation du schéma de principe, certaines personnes présentes sont interpellées par les plantations au centre de la rue qui posent problème pour un accès pompier. Ces plantations peuvent se faire dans du mobilier adapté facilement déplaçable pour l'accès des pompiers en cas d'intervention. Le projet d'aménagement de la rue devra être validé par le SDMIS avant la réalisation des aménagements.

3- Accès livraison :

L'accès pour les livreurs à la Grande rue pose aussi question. Aujourd'hui certaines livraisons se font par la Grande rue ce qui est autorisé avec le panneau sens interdit sauf livraison. Mais beaucoup de personnes hors livreurs empruntent la Grande rue, et parfois à grande vitesse. Il y a aussi du stationnement sauvage et beaucoup de livreurs qui circulent quotidiennement. Le caractère piéton de cette rue est complètement altéré et la commune souhaite redonner la rue aux piétons. Des solutions doivent être discutées et proposées pour permettre aux livreurs de livrer les commerces sans traverser la Grande rue.

4- Livraisons vétérinaires

Les vétérinaires se font livrer 2 fois par semaine directement depuis Grande rue. Mais Elisabeth REYNES, vétérinaire, pense que c'est possible de se faire livrer différemment avec un stationnement des livreuses places de Verdun ou de la Bouterie et un transport en transpalette. Cependant, les vétérinaires ont trois voitures minimum qui circulent chaque jour avec le besoin de transporter des charges lourdes (matériels et médicaments) depuis leur local jusqu'à leur voiture. C'est pour cette raison que les vétérinaires stationnent Grande rue. Il est discuté de réserver des places de stationnement pour les professionnels et les commerçants de Grande rue sur la place de Verdun et place sur la Bouterie avec un arceau de parking pour éviter des stationnements sauvages.

5- Livraison colis par rue de Lyon

Certaines livraisons notamment pour le tabac et fleuriste pourraient se faire dans la rue de Lyon avec les feux de détresse allumés. Cette manière de livraison pourrait être tolérée par la commune pour éviter que des livreurs traversent Grande rue.

6- Stationnements sauvages

Une problématique commune à la Grande rue et Rue de Lyon est les stationnements sauvages. Tous les jours, de nombreux véhicules sont stationnés en dehors des places de stationnement réglementaire. Il est notamment constaté que ce phénomène est très présent à l'entrée de Grande rue avec des clients du bureau de tabac qui stationnent sur la plaque de béton désactivé entre le tabac et la fleuriste. Ces stationnements sauvages sont tolérés, car c'est la plupart du temps des arrêts minutes et, car cela est bénéfique aux commerces. Cependant, ces stationnements sauvages altèrent la qualité urbaine des espaces publics et l'entrée de la Grande rue. Il est donc évoqué d'officialiser un réel stationnement minute maîtrisé et aménagé. Il est aussi évoqué d'aménager l'entrée de la Grande rue avec du mobilier urbain qui limite les stationnements sauvages et empêche de remonter par celle-ci tout en laissant la place de stationnement pour deux voitures sur le bord de rue de Lyon. C'est cette dernière proposition qui est retenue.

7- Transformation stationnement cour des grands-pères

Afin de faciliter la circulation et les livraisons des commerçants et professionnels sans stationner sur Grande rue, il est proposé de leur réserver une place cour des grands-pères. Cela peut se réaliser en transformant la place PMR à droite de l'espace zébré en stationnement réservé avec accès contrôlé par un arceau de parking. La place PMR pourra être déplacée juste à côté sur la gauche des stationnements vélo. L'espace zébré pourra laisser place à la plantation d'un arbre pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur tout en empêchant les stationnements sauvages.

8- Rencontres ultérieures

Il est convenu que l'Atelier de Montrottier accompagné de la commune ira à la rencontre des commerçants qui n'étaient pas présents à la réunion pour prendre en compte leurs besoins et remarques.

9- Poissonniers

Il est convenu que le poissonnier ne pourra plus utiliser Grande rue pour stationner son camion et son point de vente. Il lui sera alors proposé un autre emplacement au niveau de la place de Verdun pour le mercredi et le vendredi. Le samedi, il conservera sa place actuelle lors du marché de producteurs.

10- Fermeture à la circulation Grande rue

Il est convenu avec l'ensemble des personnes présentes que la Grande rue sera fermée à la circulation automobile et deviendra donc définitivement piétonne. Cependant, l'aménagement de la rue devra permettre l'accès pour les pompiers, déménagements et travaux.

Prochaines échéances

03.06.24 : Atelier de concertation Rue de Lyon